



SALON du CHOCOLAT de MONTAUBAN  
9, 10 et 11 novembre 2018  
Bulletin d'inscription

|                  |                           |
|------------------|---------------------------|
| Nom :            | Prénom :                  |
| Raison sociale : | N° Registre du Commerce : |
| Adresse :        |                           |
| Code Postal :    | Ville :                   |
| Tél :            | Tél. portable :           |
| Email :          | Spécialité :              |

Stand

Une remise de 10% est accordée sur la location stand pour toute réservation avec acompte de 30% faite avant le 30 juin 2017.

|   |         |         |
|---|---------|---------|
| <b>Frais techniques</b> : Montage et démontage du stand, branchement électrique | 220,00€ | 220,00€ |
| <b>Location stand :</b>   |         |         |
| Stand de 18 m <sup>2</sup> (6m x 3m) 2 angles                                   | 420,00€ |         |
| Stand de 18 m <sup>2</sup> (6m x 3m) 1 angle                                    | 370,00€ |         |
| Stand de 9 m <sup>2</sup> (3m x 3m) 1 angle                                     | 220,00€ |         |
| Stand de 9 m <sup>2</sup> (3m x 3m) sans angle                                  | 180,00€ |         |
| Deux invitations gratuites par stand  |         |         |
| Remise 10% si réservation faite avant le 30 juin.                               |         | -       |

Publicités dans la plaquette du salon. Tirage 4000 exemplaires Format A5

| Format      | Tarif normal | Prix avec remise 50% pour exposants | Publicité choisie |
|-------------|--------------|-------------------------------------|-------------------|
| 1/8 de page | 50,00€       | 25,00€                              |                   |
| 1/4 de page | 100,00€      | 50,00€                              |                   |
| 1/2 de page | 200,00       | 100,00€                             |                   |
| 1 page      | 400,00       | 200,00€                             |                   |
| TOTAL       |              |                                     |                   |

Renvoyer le présent document signé accompagné d'un chèque de 30% d'acompte du montant total libellé à l'ordre de « Kiwanis Club Montauban », à l'adresse suivante :

KIWANIS CLUB « Au Fil de l'Eau » 14 quai du Dr Lafforgue 82000 MONTAUBAN

Le solde sera réglé au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018, en cas d'annulation avant cette date, le chèque d'acompte sera restitué, du 2 au 15 octobre 50% seront restitués, au-delà du 16 octobre le chèque ne sera pas restitué.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. [christian.delperie@wanadoo.fr](mailto:christian.delperie@wanadoo.fr).  
Voir règlement intérieur au dos.

Date :

Signature :



# SALON DU CHOCOLAT 2018

## REGLEMENT INTERIEUR

- 1 - Installation des stands : jeudi 8 novembre 2018 de 14h à 18h et vendredi 9 novembre de 8h à 12h.** Tout emplacement réservé **non occupé le vendredi 9 novembre 2014 à 10h** sera réputé libre et l'organisateur pourra en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à une indemnité quelconque.
- 2 -** En cas de désistement avant le 1<sup>er</sup> octobre le chèque d'acompte sera restitué. Du 2 au 15 octobre 50 % seront restitués au-delà du 16 octobre la totalité du montant de la réservation sera acquise à l'organisateur.
- 3 - L'admission de l'exposant ne sera définitive** qu'à la condition que son dossier soit complet (**N° de registre de commerce obligatoire et règlement total du montant de la location du ou des stands**).
- 4 -** Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires de cet engagement. Il est formellement interdit de sous-louer ou de céder sans autorisation tout ou partie d'un emplacement.
- 5 -** Toute dégradation constatée aux équipements, matériel, immeuble, sol, murs de la salle Eurythmie sera mise à la charge de l'exposant responsable.
- 6 -** Les participants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs d'une part, le propriétaire d'Eurythmie d'autre part, et leur personnel en cas de vol et tous dommages matériels causés à leur préjudice pendant leur séjour, (matériels, marchandises, véhicule et objets sur les lieux de la manifestation). Ils certifient, par ailleurs, être **assurés pour leur responsabilité civile**.
- 7 -** Aucun remboursement ne pourra intervenir soit pour cause d'intempérie, soit pour annulation de la manifestation due à un cas de force majeure. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission à tout recours contre les organisateurs et les propriétaires des lieux pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.
- 8 - Sécurité: les exposants s'engagent à respecter les règles mises en place par le chargé de sécurité.** De plus, les exposants devront impérativement se conformer aux remarques faites par ce chargé de sécurité. Les installations électriques dans les stands devront répondre aux normes françaises C15-100. (Multi prises interdites, puissance autorisée 16 ampères)
- 9 -** Les exposants s'engagent à être présents sur leur emplacement pendant toute la durée de la manifestation et à respecter les horaires prévus, principalement lors de la visite départementale de sécurité. Ils devront se conformer aux éventuelles remarques formulées par les techniciens de la commission sous peine d'exclusion définitive.
- 10 -** La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant l'obligation de se conformer à toutes les prescriptions du présent règlement. Tout contrevenant risque des sanctions pouvant entraîner son exclusion du salon, sans aucune indemnité.

### **ASSURANCES**

**L'exposant devra justifier avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des Responsabilités civiles découlant de son activité professionnelle et couvrant en particulier les risques liés à sa participation au salon du chocolat organisé par le Club KIWANIS Montauban Cité d'Ingres.** Il devra également avoir souscrit un contrat d'assurances garantissant l'ensemble de ses biens, marchandise et véhicule installés à Eurythmie pour la durée de la manifestation, y compris au cours des opérations de déchargement, chargement, montage, démontage, ce pour tous les risques encourus, notamment ; vol, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, casse, tempête, grêle, perte d'exploitation.... Par le fait même de son inscription au salon, l'exposant renonce à tout recours contre le club Kiwanis de Montauban, organisateur du salon, de la ville de Montauban et du propriétaire d'Eurythmie, pour quelque cause que ce soit et il s'engage à obtenir la même renonciation de la part de ses assureurs.

### **ORGANISATION**

Le Salon ouvrira ses portes au public **le vendredi 9 novembre 2018 de 14h à 19h, le samedi 10 et le dimanche 11 novembre 2018 de 10h à 19h, sans interruption.**

**L'inauguration** du salon aura lieu **le samedi 10 novembre 2018 à 12h.**

Le **remballage** devra se faire impérativement **avant le Lundi 12 novembre 2018 à 12 h.**

**SERVICES** : parking visiteurs gratuit, buvette, restauration (midi), immeuble sous alarme la nuit.

Durant l'ouverture du Salon, les exposants devront justifier de leur qualité d'exposant pour circuler librement. A cet effet, un badge individuel leur sera remis.

### **INTENDANCE**

Pendant les trois jours, il est prévu une restauration à midi et un bar sera ouvert toute la journée dans l'enceinte du salon.

Nom : ..... Prénom : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » : .....